



Le Conseil Syndical
conseil-syndical@mazeleyre.fr

Rapport d'activité du Conseil Syndical

*Etabli en vue de l'Assemblée Générale
statuant sur l'exercice 2019-2020*

A l'occasion de l'Assemblée Générale de fin 2020, le Conseil Syndical vous présente son quinzième rapport annuel d'activité. Il a pour but de faire un tour d'horizon des événements et dossiers de l'exercice passé (juillet 2019/ juin 2020) dans notre copropriété et d'aborder les perspectives futures.

Bilan du Conseil Syndical

Le mode de fonctionnement du Conseil Syndical, présidé par Olivier PAOLI (Bat H), reste basé sur des réunions mensuelles (généralement en début de mois), réunions plénières auxquelles s'ajoutent la réunion de préparation à l'assemblée générale tenue en présence du syndic (deuxième quinzaine de septembre) et des points mensuels avec le syndic (Mme PRUDHOMME) pour le suivi régulier des travaux et dossiers en cours. Quelques réunions sont parfois tenues avec nos fournisseurs (par exemple avec SFFE pour la chaufferie...) selon les besoins ou pour le contrôle des comptes de l'exercice (généralement fin août).

Comme à son habitude, notre gardien M. GASPARD réalise des comptes rendus réguliers recensant les divers événements marquants, les travaux en cours, les devis, etc... Ces comptes rendus sont diffusés aux membres du Conseil Syndical et au Syndic. M.GASPARD diffuse également à l'intention de tous les résidents (par SMS et/ou liste de messagerie) quelques informations en cas d'événements marquants (travaux, incidents, recommandations...).

Le renouvellement reste limité au sein du Conseil Syndical (une petite dizaine de personnes), constitué d'un noyau restreint de copropriétaires. Nous continuons donc nos appels aux bonnes volontés pour étoffer et élargir le conseil syndical. Cela permettrait l'ajout de nouvelles compétences, l'apport d'avis différents, ce qui ne pourrait qu'être profitable à l'ensemble de la copropriété. Le suivi et le contrôle de la gestion de la copropriété doit être l'affaire de tous, des plus âgés aux plus jeunes, des plus anciens aux plus récents. Les membres du Conseil Syndical sont tous des bénévoles qui consacrent le temps qu'ils peuvent à cette activité. Ils sont vos représentants et nous demandons à tous d'être indulgents, de les aider dans leur travail et de leur faciliter la tâche.

Le Syndic Nexity

Pour rappel, Nexity Le Chesnay est le syndic de notre copropriété depuis fin 2016, à la suite du syndic précédent (Oralia Morel) qui n'avait pas souhaité poursuivre son mandat. Notre gestionnaire (Mme PRUDHOMME) et son assistante (Mme MARI) sont parfaitement au courant des affaires de la résidence, et connaissent l'ensemble des interlocuteurs. Cette stabilité est très appréciable. Les échanges restent réguliers, par mail ou par téléphone, pour le suivi et le traitement des dossiers en cours. Les réunions de travail mensuelles permettent un échange plus direct pour les décisions ou le déblocage d'un dossier.

Lors de la précédente Assemblée Générale, la reconduction du syndic NEXITY a été actée pour deux ans. Il n'y a donc pas cette année de résolution pour le choix d'un syndic.

Quelques dossiers traités cette année

➔ COVID

L'épidémie et le confinement ont eu un impact important sur la vie de chacun et sur le fonctionnement de la copropriété. Heureusement, nous n'avons cependant eu connaissance ni de décès imputable au virus ni de cluster de contamination au sein de la copropriété. Un grand merci à Mme Picard-Guedon (Bat B2), médecin généraliste, qui a permis parfois des consultations plus faciles au sein même de la résidence car "locales". La présence du Super U, souvent décrié pour ses nuisances, a aussi été un atout par sa proximité dans cette période délicate.

Les quatre derniers mois de l'exercice (mars-juin) se sont donc déroulés au ralenti, avec beaucoup de difficultés pour planifier des travaux ou même obtenir des devis. Nous avons été obligés de revoir les priorités et parfois décider dans l'urgence.

Durant la période de confinement (en même un peu après), les poubelles sont été mises en extérieur et les portes des paliers ouvertes pour permettre des accès plus sûrs. Le nettoyage régulier des bâtiments par Mme Gaspar a inclus notamment les poignées de porte et dans l'ensemble, les consignes sanitaires ont été respectées.

Les réunions de conseil syndical ont pu se faire à l'extérieur, d'autant plus qu'elles réunissaient un nombre très restreint de membres. Et nos gardiens (nos salariés), ont continué à faire leur maximum pour faciliter la vie des résidents et le bon fonctionnement de la résidence durant cette période spéciale.

La pandémie affecte également la tenue de l'Assemblée Générale initialement prévue le 1^{er} décembre dans les locaux de la Montgolfière. Au regard des incertitudes sur la disponibilité de la salle en raison des restrictions sanitaires, nous avons reporté plusieurs fois l'Assemblée Générale et envisagé de la tenir dans un des parkings de la résidence. La persistance des restrictions, ainsi que la décision du groupe Nexity de ne plus tenir d'Assemblée Générale en présentiel au moins jusqu'à fin janvier, a rendu inévitable une assemblée 100% vote par correspondance.

➔ Chauffage

Nous avons été confronté durant toute la période de chauffe à une consommation plus élevée que l'année précédente. Les nombreuses recherches et essais effectués durant toute la saison de chauffe ont permis d'éliminer certaines pistes (fonctionnement erratique du compteur, fuites, mauvais fonctionnement de certains éléments...), mais ne nous ont pas fourni une explication sûre et certaine. Après le rallumage du chauffage à fin septembre, plusieurs nouveaux essais en liaison avec SFFE notre chauffagiste, vérifiés grâce à un suivi précis de la consommation, ont permis de revenir pour le mois de novembre à une consommation globale du même ordre qu'il y a deux ans. Ces résultats, ainsi que ceux de début décembre, nous permettent d'envisager la saison de chauffe avec plus d'optimisme.

Dans notre réflexion, nous avons décidé de changer les compteurs de chaleur (parfois appelés intégrateurs) qui équipaient nos trois réseaux (chauffage résidence, chauffage U, production ECS). Les appareils en place dataient du siècle dernier et n'étaient ni fiables, ni maintenus. Ces nouveaux compteurs permettront d'avoir une meilleure visibilité sur les flux répartis entre nos trois utilisations, et de calculer avec précision les coûts, notamment pour l'eau chaude.

Au regard des prix en baisse sur le marché du gaz, nous avons profité de l'anniversaire de notre contrat de fourniture auprès de Gaz Européen (30 juin) pour le renégocier, en le prolongeant d'une année (donc jusqu'à fin juin 2023), tout en abaissant le prix du MWh. Il s'agit d'un contrat à prix fixe qui ne couvre que le tarif brut du gaz, excluant toutes les taxes dont nous ne sommes pas maître.

Les consommations et les coûts du gaz ont fait l'objet d'un suivi attentif tout au long de l'année. Pour l'exercice 2019/2020, la consommation s'établit à 2512 MWh, en hausse de plus de 15% par rapport à l'exercice précédent. Cela tient d'une part aux problèmes inexplicables rencontrés en chaufferie, d'autre part au fait que l'année dernière était notre record historique de plus faible consommation. Notre facture annuelle de gaz s'établit à 125k€ (125 187,14€), en hausse de 7,1%.

Pour rappel, la répartition des charges de chauffage est effectuée selon une grille définie par les émissions calorifiques des radiateurs avec un Delta T 50°C tel que défini par la norme NF CE 442. Suite au vote de l'AG du 19 novembre 2007, la grille initiale a été constituée en mai 2008 sur la base des relevés effectués par la société EUROTEC, puis approuvé par l'AG du 11 décembre 2008. Les mises à jour peuvent être effectuées annuellement en fonction des changements de radiateurs.

Pour l'exercice en cours, notre contrat d'approvisionnement de gaz jusqu'à fin juin 2023 nous offre une bonne visibilité à moyen terme. La TICGN (8.45€HT/MWh soit plus de 25k€ sur l'exercice écoulé) n'a pas évolué depuis le début 2019 mais la durée de ce gel n'est pas connue à ce jour. Nous devons donc continuer autant que possible nos efforts sur la consommation afin de maîtriser ce qui reste notre premier poste de dépenses (33%).

Concernant le confort intérieur, il est important de rappeler l'amélioration immédiate pouvant être apportée par un remplacement des convecteurs (plus de la moitié des 690 corps de chauffe sont encore d'origine, avec un âge approchant le demi-siècle) et surtout un changement des fenêtres (double ou triple vitrage), celles d'origine étant extrêmement peu isolées. Attention cependant à conserver une ventilation minimale afin d'éviter la condensation, l'humidité et les moisissures. Il est aussi rappelé que, pour des raisons de corrosion, les radiateurs en aluminium sont interdits (cf PV AG du 22 mai 2012).

➔ **Ravalement**

Le dernier ravalement dans la résidence date des années 1985-1986 (vote lors de l'AG du 23 octobre 1984). Plusieurs devis de ravalement vous avaient été proposés lors de l'AG Extraordinaire du 10 janvier 2017 mais aucun n'avait obtenu la majorité requise. La dernière assemblée générale de décembre 2019 a voté la mise à jour du dossier en collaboration avec l'architecte ayant travaillé sur le dossier d'origine. Mme BLANCHARD a procédé à cette remise à jour des offres précédentes et a remis un document comparatif.

En parallèle, la commission ravalement a contacté et échangé avec plusieurs copropriétés ayant mené un ravalement récent pour un retour d'expérience. Après contact avec un opérateur-conseil habilité par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), l'ensemble des aides disponibles s'avèrent très complexes et incertaines, mais d'un montant significatif (plusieurs centaines de milliers d'euros). Un recours à un cabinet spécialisé est envisagé au vu de la complexité de tous les aspects législatifs, financiers et administratifs.

A noter qu'il sera aussi nécessaire d'effectuer un DAAT (Diagnostic Amiante Avant Travaux), cette obligation ayant été introduite dans deux décrets en mai 2017. Il est également vraisemblable qu'un nouvel audit énergétique soit nécessaire, celui de 2016 n'utilisant pas les logiciels agréés par l'ANAH.

Le dossier est donc encore soumis à de fortes contraintes et risque de prendre encore quelque temps. Une fois le dossier complet, le principe d'une AG extraordinaire consacrée uniquement au ravalement reste évidemment acquis.

➔ **Dossiers divers**

Une campagne de renégociation a permis de remettre en concurrence une grande partie des contrats passés par la copropriété, parfois depuis très longtemps. Nous avons généralement obtenu soit un meilleur prix, soit un meilleur service, soit une extension du périmètre. Cela concerne notre assurance (ALLIANZ : gain de plus de 7000€ et suppression de la franchise), les ascenseurs (SCHINDLER : gain annuel de 3300€ et une intervention offerte), les extincteurs (BOYER->CHUBB : gain annuel de 120€ et intégration de prestations complémentaires), l'entretien des portes de garage (ATPE-> SEZAM : intégration de 2 dépannages gratuits), les espaces verts (CAMPOS->MUGO : gain annuel de 5762€), le curage des canalisations (EAV : gain annuel de 2810€), la désinfection des vide-ordures (SICRE LEMAIRE-> EAV : gain annuel de 411€). Soit plus de 20k€ pour une année complète.

A noter que le nouveau prestataire pour l'entretien des **espaces verts** ne nous a pas donné satisfaction. Nous remettons donc le contrat en concurrence au printemps, à son échéance annuelle.

Le remplacement régulier de **fontes** ou **canalisations** est nécessaire. Il est effectué au fil de l'eau en fonction de fuites ou d'un constat de vétusté. Nous avons également testé une nouvelle méthode de réparation des colonnes d'eaux usées à base d'un chemisage en résine. Plus chère que le remplacement des colonnes, cette méthode permet cependant d'éviter d'utiliser l'accès aux colonnes techniques dans les appartements, la plupart de ces accès nécessitant de casser les aménagements non démontables effectués par les copropriétaires.

Pour rappel, les **fuites** sont lourdes de conséquences (particulièrement celles produisant des dégâts dans le supermarché). A la suite de plusieurs fuites sur les réseaux d'évacuation, il est nécessaire rappeler à tous que les évacuations d'eaux usées (toilettes, douches, éviers...) ne sont pas des poubelles et qu'elles ne doivent pas être utilisées à cette fin. En particulier, lingettes, serviettes hygiéniques et autres tissus sont totalement à proscrire.

Les canalisations **eau froide et eau chaude** posent régulièrement quelques problèmes de par leur vétusté. Une grande longueur, responsable de multiples fuites dans le supermarché, doit être remplacée rapidement et nous avons opté pour des canalisations en PVC et pour un tracé différent passant au niveau de la dalle, avec une isolation intégrée. En raison du coût important, cette résolution vous est proposée lors de l'AG.

Les relevés des **compteurs d'eau** individuels restent toujours difficiles et parfois incomplets. Lors du dernier changement de prestataire et contre l'avis du conseil syndical, la majorité des copropriétaires avaient refusé lors de l'AG du 8 décembre 2011 l'utilisation d'un système de télé-relevé. Les relevés physiques (deux fois par an) restent donc nécessaires. Bien que plusieurs possibilités existent (relevé préliminaire par l'occupant et affichage sur sa porte, relevé par l'entreprise lors de son passage, remplissage et renvoi de la carte laissée en cas d'absence...), nous nous retrouvons avec un nombre important de compteurs non relevés, parfois sur plusieurs années. L'AG du 9 décembre 2013 a fixé des forfaits (30 m³ par compteur d'eau froide, 15 m³ par compteur d'eau chaude), mais leur application génère parfois de l'incompréhension. Le conseil syndical attire donc l'attention des copropriétaires sur l'importance des relevés et particulièrement celui du mois de juin. Enfin et pour information, l'ordonnance du 15 juillet 2020 a fixé au 1^{er} janvier 2027 la date butoir pour l'installation d'un dispositif de télé relève des compteurs d'eau individuels. Il est donc probable que nous vous proposerons dans un avenir rapproché le remplacement des compteurs actuels par des compteurs autorisant la télé relève. Dans l'attente, nous vous recommandons fortement de faciliter au mieux les deux relevés annuels (décembre et juin).

La **réception des colis** à la loge pose de plus en plus de problème. D'une part en raison du nombre exponentiel ces dernières années (plus de 50 colis par semaine). Certains peuvent être lourds ou de grande taille (rappelons que la loge ne dispose que d'un espace limité). Les livraisons anarchiques (essentiellement du fait des livreurs d'Amazon) se font hors des heures d'ouverture de la loge, ou même parfois durant le week-end, avec pour conséquence que les colis sont laissés au mieux dans l'entrée, au pire sur le trottoir ! Enfin, certains résidents peuvent mettre plusieurs jours à récupérer leur colis participant ainsi à l'engorgement de la loge.

Afin d'éviter des décisions drastiques (arrêt de la prise en charge des colis en loge), il convient que chacun suive des règles simples et de bon sens. Privilégiez la livraison à domicile si vous êtes présent en journée chez vous. En cas de commande susceptible d'être livrée durant le WE, choisissez un retrait en point-relais ou sur les points de collecte proches (bornes automatiques). Il en existe plusieurs à Vaucresson pour Amazon (gare de Vaucresson, station BP) ou pour Colissimo/ Chronopost (Super U, gare de Vaucresson). Le concept se déploie rapidement, pensez à tester et regarder régulièrement les possibilités. Evitez aussi de commander si vous êtes absent pour plusieurs jours...

La liste des **débiteurs** à fin juin qui vous est présentée permet de constater une décreue de l'ensemble des débits par rapport aux années précédentes. Pour information, le débit mentionné pour M. Garabiol a été soldé depuis, les impayés s'établissant aux environs de 32 k€ à fin septembre. La situation est suivie régulièrement et les actions (lettre de relance simple ou SMS de relance simple, mise en demeure avec recommandé, dernier avis avant poursuite, commandement d'huissier, contentieux...) déclenchées par le syndic. Malheureusement, certains dossiers dans le cas d'un copropriétaire décédé par exemple, peuvent rester ouverts pendant de longs mois.

Du côté des **gardiens**, l'organisation actuelle (tâches, horaires...) donne satisfaction. Lors de leurs congés, le ménage hebdomadaire dans les bâtiments est confié à la société REIS GROUPE tandis que le remplacement de Mme GASPARD à la loge a été assuré par M. Julien GRELLEY moyennant un aménagement des horaires d'ouverture. A noter qu'au mois d'août, une adaptation temporaire des horaires d'ouverture de la loge a été faite, afin de libérer le samedi.

➔ **Dépenses**

Les comptes de l'exercice 2019/2020 vous sont présentés lors de cette Assemblée Générale. Le montant global des dépenses s'établit à 486 705,38 euros. Il est en baisse par rapport à l'exercice précédent (499k€) et reste inférieur au budget prévisionnel (530 k€ budgétisés). Nous avons profité notamment de la réintégration du solde positif d'un compte d'attente datant de l'ancien contrat ascenseur OTIS (vers 2010) pour 7000€. Malgré les très nombreux travaux d'entretien nécessaires (canalisations, étanchéité...), nous vous proposons de garder le même budget prévisionnel. Il est nécessaire d'être conscient que cela ne sera pas nécessairement toujours le cas dans les prochaines années, puisqu'un effort continu doit être produit pour la réfection à la fois des canalisations d'arrivée d'eau froide et des fontes d'évacuation des eaux usées.

➔ **Assemblée Générale**

L'ordonnance du 30 octobre 2019 et le décret du 2 juillet 2020 ont défini les règles du vote par correspondance. Le formulaire de vote, selon le modèle fixé par l'arrêté, est joint à la convocation. Il doit être réceptionné par le syndic au plus tard trois jours francs avant la date de la réunion.

A fin septembre, 24 copropriétaires ont opté pour la convocation dématérialisée. Le processus peut être déclenché à partir de l'espace privé client Nexity. Afin de diminuer les coûts de reproduction et d'envoi, mais aussi d'alléger les procédures complexes d'envoi recommandé, nous vous recommandons d'envisager au plus vite de basculer vers la dématérialisation.

Les explications et avis du Conseil Syndical seront publiés courant décembre suite à sa réunion mensuelle. Nous vous invitons à les consulter sur le site mazeleyre.fr avant de procéder à votre vote par correspondance.

Le Conseil Syndical regrette bien entendu de ne pouvoir se présenter devant l'Assemblée Générale, présenter son action et répondre à toutes vos questions.

Perspectives

L'exercice précédent reste satisfaisant au niveau financier, dans la lignée des derniers exercices. Nous continuerons bien entendu toutes nos actions pour la maîtrise des coûts ainsi qu'un suivi précis du poste chauffage.

Au niveau de l'entretien, l'état du réseau des canalisations, de par sa longueur (plusieurs kilomètres) et son ancienneté (un demi-siècle), reste un poste important. La dégradation progressive de l'enrobé de la dalle nous amènera aussi à envisager des travaux limités de réfection. Enfin, le tracteur utilisé pour la sortie des poubelles arrive en fin de course (20 ans) et nous envisageons de le remplacer par un véhicule électrique.

Le prochain exercice verra également une refonte du calcul des coûts du chauffage et ECS grâce à l'utilisation des nouveaux compteurs de chaleur sur les trois usages (Chauffage habitations, chauffage U, ECS).

Cependant, le principal dossier reste bien entendu la possibilité d'un ravalement avec isolation thermique dont les bâtiments actuels ont grandement besoin.

Conclusions

Comme chaque année, ce rapport ne présente qu'un panorama très rapide des dossiers en cours, traités ou à traiter au sein de la copropriété. Nous vous invitons à nous faire parvenir vos réactions (conseil-syndical@mazeleyre.fr) ou à en discuter directement avec les conseillers syndicaux. Nous sommes à l'écoute de toutes vos propositions d'amélioration et nous apprécierons de pouvoir compter sur vos compétences et votre bonne volonté.

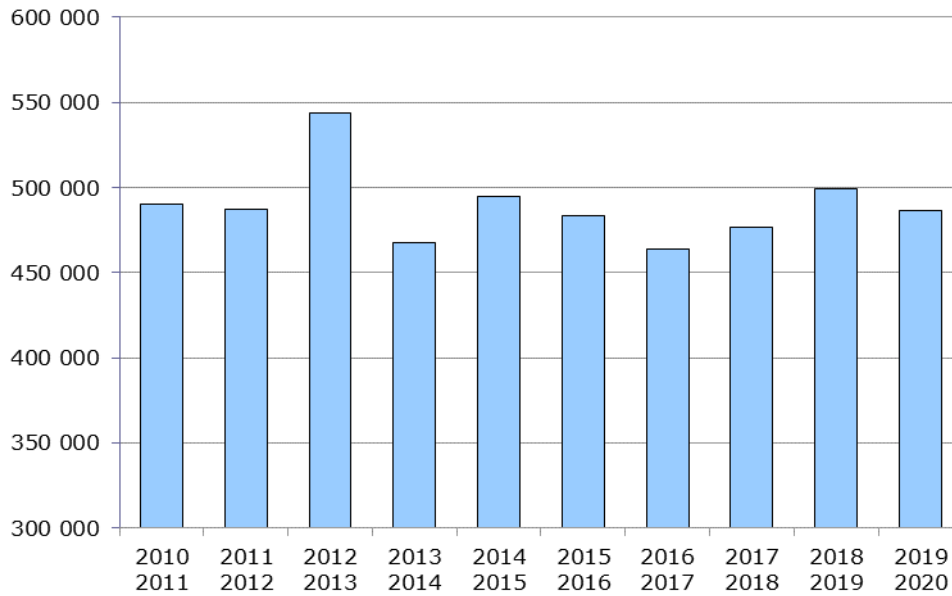
Nous tenons à remercier tous les membres du Conseil Syndical pour leur action et le temps consacré bénévolement durant cette année au suivi et à la gestion de la copropriété, ainsi que nos gardiens, M. et Mme GASPARD pour leur travail au quotidien, ainsi que leur implication pendant cette période difficile de pandémie.

Les membres du Conseil Syndical sont M. André BARBE (H), M. Claude BECHERUCCI (D), Mme Véronique BREUVART (A), M. Christian DICHI (H), M. Jean-François DUVIVIER (G), M. Patrice GRANSART €, M. Jean-François LEROOY (D), Mme Marie Odile MASSA (C – suppléante), Mme Aurélie NASSE (non résidente), M. Olivier PAOLI (H), M. Nicolas GINER (Sageau Holding).

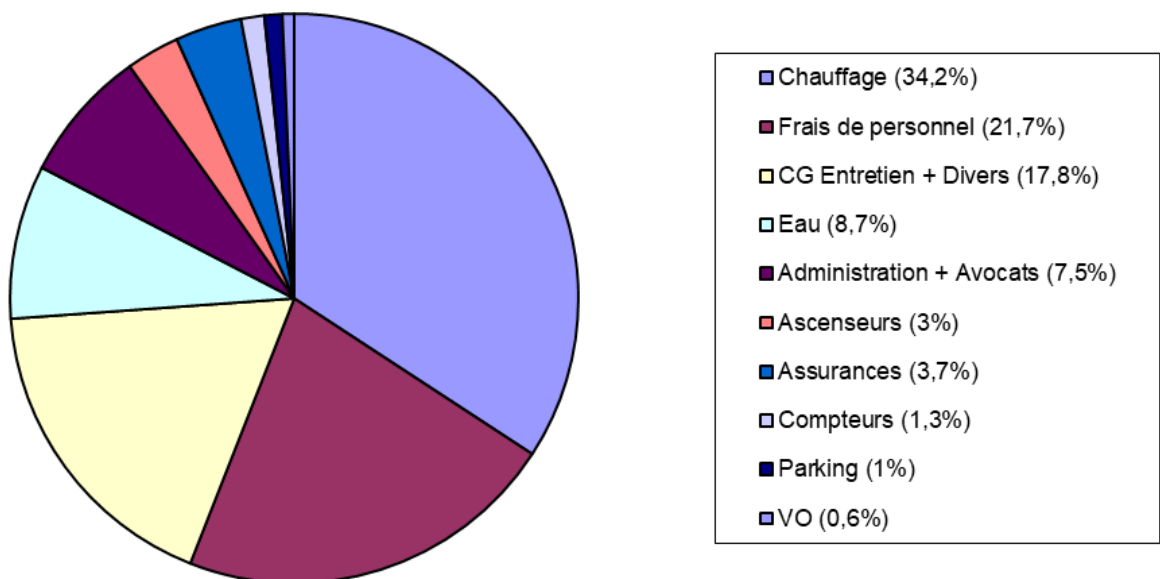
Document établi le 06/12/2020 par Olivier Paoli (H), président du Conseil Syndical de la résidence Mazeleyre et Jean-François Duvivier (G).

Chiffres clés de l'exercice 2019/2020

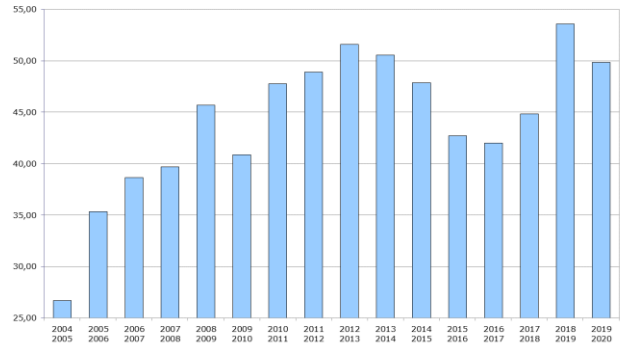
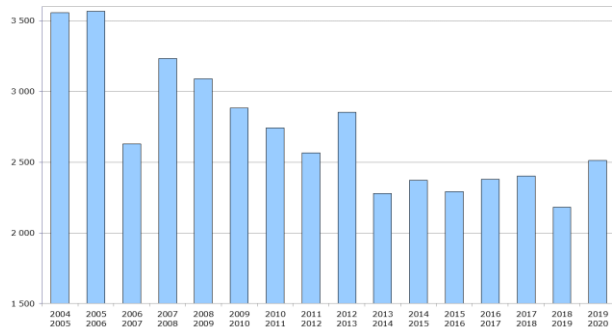
Montant des dépenses de l'exercice en euros (sur dix ans)



Répartition des dépenses par grands postes



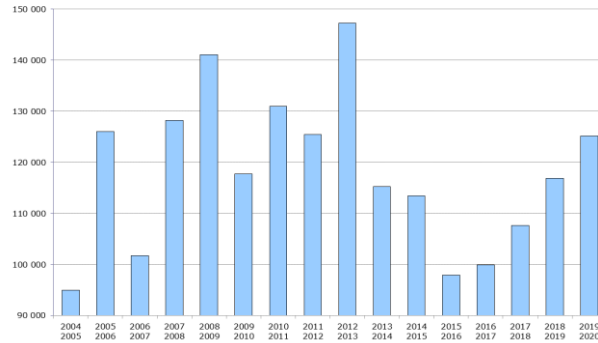
GAZ : Evolution sur seize ans



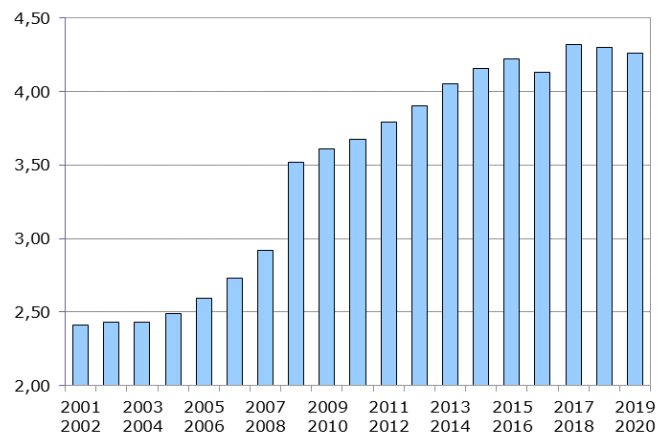
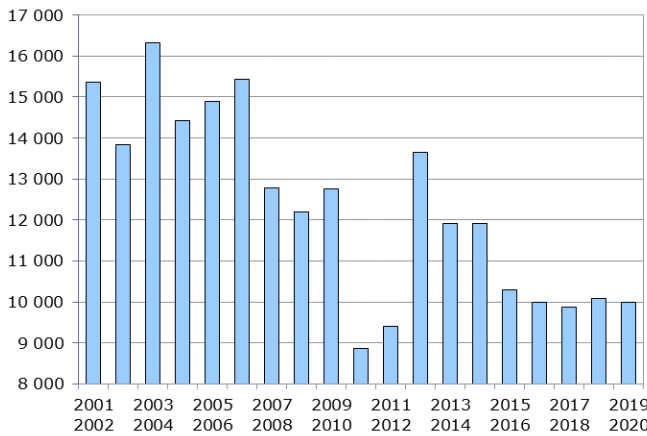
Consommation en MWh ↑

Coût total en euros ↓

↑ Coût du MWh en euros



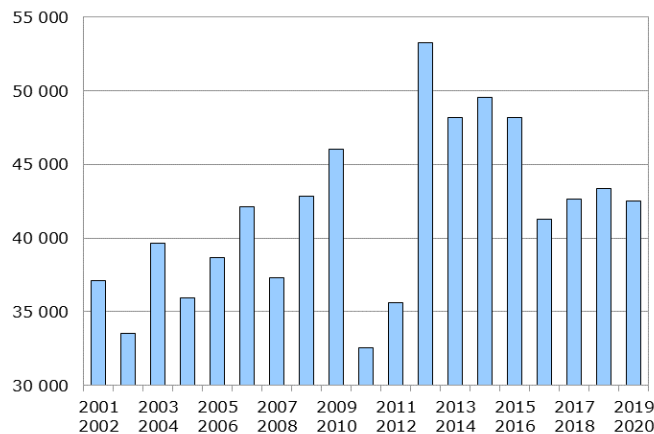
EAU : Evolution sur dix-neuf ans



Consommation en m³ ↑

Coût total en euros ↓

↑ Coût du m3 en euros



Résidence Mazeleyre
Calculs explicatifs pour la répartition des charges
de l'exercice 2019/2020

Calcul du prix du m3 d'eau froide : 4,26 €/m3

Reprise de provision du 30/06/2019 = -2798 m3 pour -12031,4 €
 Estimation du 26/09/2019 = 4649 m3 pour 19480,76 €
 Estimation du 19/03/2020 = 4972 m3 pour 21431,95 €
 Provision au 30/06/2020 = 3170 m3 pour 13662,7 €
 Consommation totale sur l'exercice = 9993 m3 pour 42544,01 € TTC
 Coût moyen sur l'exercice = 4,2574 arrondi à 4,26 €/m3

Calcul du coût combustible du MWh : 49,84 €/MWh

Total des factures Gaz = 125187,14 € pour 2511,831 MWh
 Coût moyen sur l'exercice = 125187,14 / 2511,831 = 49,839 €/MWh

Calcul du prix du m3 d'eau chaude : 14,89 €/m3

Coût brut de l'eau froide = 4,2574 €/m3
 Il faut 0,16 MWh pour réchauffer 1m3 d'eau froide, soit un coût de 0,16 x 49,839 = 7,9742 €/m3
 Consommation ECS pour les lots d'habitation (somme des relevés des compteurs) = 2540 m3
 Consommation ECS pour le lot Sageau Holding = 0 m3
 Le réchauffage ECS représente (2540 + 0) x 0,16 = 406,4 MWh
 Soit 406,4 / 2511,831 = 16,18 % de la production de la chaufferie
 Coût hors combustibles (contrats, électricité, entretien) sur l'exercice = 41688,54 €
 Coût hors combustibles imputables à l'ECS = 41688,54 x 16,18 % = 6744,97 €
 Soit un coût hors combustible = 6744,97 / (2540 + 0) = 2,6555 €/m3
 Coût total du m3 d'eau chaude = 4,2574 + 7,9742 + 2,6555 = 14,8871 arrondi à 14,89 €/m3

Imputation ECS pour Sageau Holding (0 €)

Consommation sur l'exercice = 8968 - 8968 = 0 m3
 Imputation Sageau Holding pour l'ECS = 0 x 14,89 = 0 €

Imputation chauffage pour Sageau Holding (29032,47 €)

Consommation sur l'exercice = 16413 - 15976 = 437 MWh
 Coût du combustible = 437 x 49,839 = 21779,64 €
 Part du chauffage Sageau Holding = 437 / 2511,831 = 17,4 %
 Coût hors combustibles (contrats, électricité, entretien) sur l'exercice = 41688,54 €
 Coût hors combustibles imputables au chauffage Sageau Holding = 41688,54 x 17,4 % = 7252,83 €
 Imputation Sageau Holding pour le chauffage = 21779,64 + 7252,83 = 29032,47 €

Imputation chauffage habitations (110843,01 €)

Coût total de la chaufferie = 125187,14 + 41688,54 = 166875,68 €
 Coûts imputés à l'ECS = 2540 m3 x (14,89 - 4,26) = 27000,2 € (cf nota bene)
 Coûts imputés à Sageau Holding = 29032,47 €
 Imputation chauffage habitation = 166875,68 - 27000,2 - 29032,47 = 110843,01 €

Répartition des MWh de la chaufferie

MWh combustible	2 511		} 16,2%
MWh ECS Sageau Holding (0 m3)	0	0,00%	
MWh ECS habitations (2540 m3)	406	16,18%	} 83,8%
MWh chauffage Sageau Holding	437	17,40%	
MWh chauffage habitations	1 668	66,41%	

Répartition des coûts de chauffage

Coût total chauffage	166 875,68		} 16,2%
Coût réchauffage ECS Sageau Holding	0,00	0,00%	
Coût réchauffage ECS habitations	27 000,20	16,18%	} 83,8%
Coût chauffage Sageau Holding	29 032,47	17,40%	
Coût chauffage habitations	110 843,01	66,42%	